

2013



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets 65



Edito de Guy Poeydomenge : P.01

Les données administratives :

Les collectivités adhérentes : P.02

Territoire d'intervention : P.03

Les élus du syndicat : P.04-05

Organigramme des services : P.06-07

Les données techniques :

Les quais de transfert : P. 08

Quais de la zone Est : P. 09

Quais de la zone Ouest : P.10

Quais de la zone Centrale : P.11

Le centre de tri des emballages : P.12

Modernisation du centre de tri : P.13

Les taux de refus des collectes sélective : P.14

Les aires de broyage et de compostage : P.15

L'aire de compostage de Lourdes-Mourles : P.16

L'aire de compostage de Capvern : P.17

L'aire de compostage de Bordères-sur-l'Echez : P.18

Projet d'aire de Vic-en-Bigorre : P.19

Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux : P.20

L'ISDND de Lourdes-Mourles : P.21

L'ISDND de Capvern : P.22

L'ISDND de Bénac : P.23

Les déchèteries : P.24

Les déchèteries - repreneurs : P.25

Les déchèteries - tonnages : P.26

Les marchés publics : P.27

Évolution des tonnages par rapport à 2012 : P.28-29

Le projet «piles65» : P.30

Création d'un chemin de visite du centre de tri de Capvern : P.31

Bilan de l'année 2013 : P.32-33



Ce nouveau rapport annuel d'activité est le dernier, en année pleine, du mandat qui vient de s'achever (2008-2014).

Le SMTD 65 a été créé début 2008 et, depuis, le paysage des installations de traitement de nos déchets a fortement évolué avec, il faut en convenir, l'élément majeur qu'a été la révision, en décembre 2010, du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) qui a fixé les orientations qui nous sont désormais opposables.

Dans ce cadre, la réalisation phare en 2013 a été la mise en service de l'extension du Centre de tri des collectes sélectives de CAPVERN, devenu désormais centre départemental, exploité en régie directe. Cette installation, unique en son genre dans le grand Sud par son degré d'automatisation, est aussi remarquable en ce sens qu'elle améliore considérablement les conditions de travail de nos opérateurs,

ce qui était, pour nous, un souci majeur. Elle a d'ores et déjà permis de diminuer de façon très importante le coût du tri des emballages et papiers, tout en assurant la reprise du personnel permanent de l'ancien centre de tri de VEOLIA.

2013 a vu également le dossier de l'unité de traitement mécano-biologique des déchets ménagers progresser de façon décisive : le permis de construire et la demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés début août. Leur instruction se poursuit toujours, un an plus tard alors que j'écris ces lignes. C'est un dossier majeur pour le département, qui nous permettra d'atteindre largement les objectifs de valorisation fixés par le PDEDMA. Par contre, les délais d'instruction et les aléas de tout genre, ne nous permettront pas d'être prêts au moment de la fermeture du dernier casier de stockage de « Bénac », fin 2015.

Sur l'aspect quantitatif, les constats globaux suivants peuvent être dressés :

- le tonnage d'ordures ménagères collectées continue à diminuer, sans néanmoins que l'on constate un transfert vertueux vers la collecte sélective,
- le tonnage de collecte sélective, quant à lui, diminue de façon sensible par rapport à 2012, ce qui est plutôt préoccupant,
- pour le verre, une légère progression du tonnage récupéré.

Rien n'est jamais acquis et le geste de tri n'est malheureusement pas encore entré de façon définitive dans nos habitudes. Cela a des conséquences à la fois sur nos performances de valorisation et donc nos recettes. De plus, tout déchet recyclé coûte à la collectivité et donc à l'utilisateur, pour son traitement, moins cher que s'il était enfoui en installation de stockage.

Guy POEYDOMENGE

Président du SMTD65

Le Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets ménagers et assimilés (SMTD65) est un établissement de coopération intercommunale. Opérationnel depuis le 1er janvier 2008. Le SMTD65 assume la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » de l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées (cantons de la Barousse et du Magnoac exceptés).

Il était composé, en 2013, de 14 collectivités territoriales, syndicats mixtes, communautés de communes et communes indépendantes : Communes de Gavarnie, de Gèdre, Communauté de Communes du Canton d'Ossun, des Côteaux de l'Arros, de Batsurguère, de Gespe Adour Alaric, de la Haute-Bigorre, du Pays de Lourdes, du Pays Toy, SIRTOM de la vallée d'Argelès-Gazost, SIROM de Lourdes-Est, SMECTOM du plateau de Lannemezan, des Nestes et des Côteaux, SYndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise et Val d'Adour Environnement.

Le présent rapport reprend l'essentiel de l'activité du SMTD65, pour l'année 2013.

Le socle commun à toutes les structures membres du SMTD65 est composé du traitement des ordures ménagères et déchets assimilés, du tri des déchets issus de la collecte sélective, du traitement des déchets verts et, enfin, des opérations de transfert et de transport secondaire qui s'y rapportent.





(1^{er} janvier 2013)

Bureau syndical

Monsieur Guy POEYDOMENGE

Monsieur Francis LAFON-PUYO
Monsieur Didier LAGARRIGUE
Monsieur Christian BOURBON
Monsieur Serge ALMENDRO
Monsieur Claude IRR
Madame Simone MOURET
Monsieur Jean-Claude PIRON
Monsieur Jean-Louis BAREILLES
Monsieur Claude CAZANAVE

Monsieur Maurice LOUDET
Monsieur Gilles LAGARDELLE
Madame Véronique MARCOU
Madame Catherine MARIENVAL
Madame Françoise PIQUE
Monsieur Barnabé SANCHEZ

Commission d'Appels d'Offres

Titulaires :

Monsieur Jean-Louis BAREILLES
Monsieur Ernest FOURCADE
Monsieur Maurice LOUDET
Madame Catherine MARIENVAL
Monsieur Guy POEYDOMENGE
Monsieur Barnabé SANCHEZ

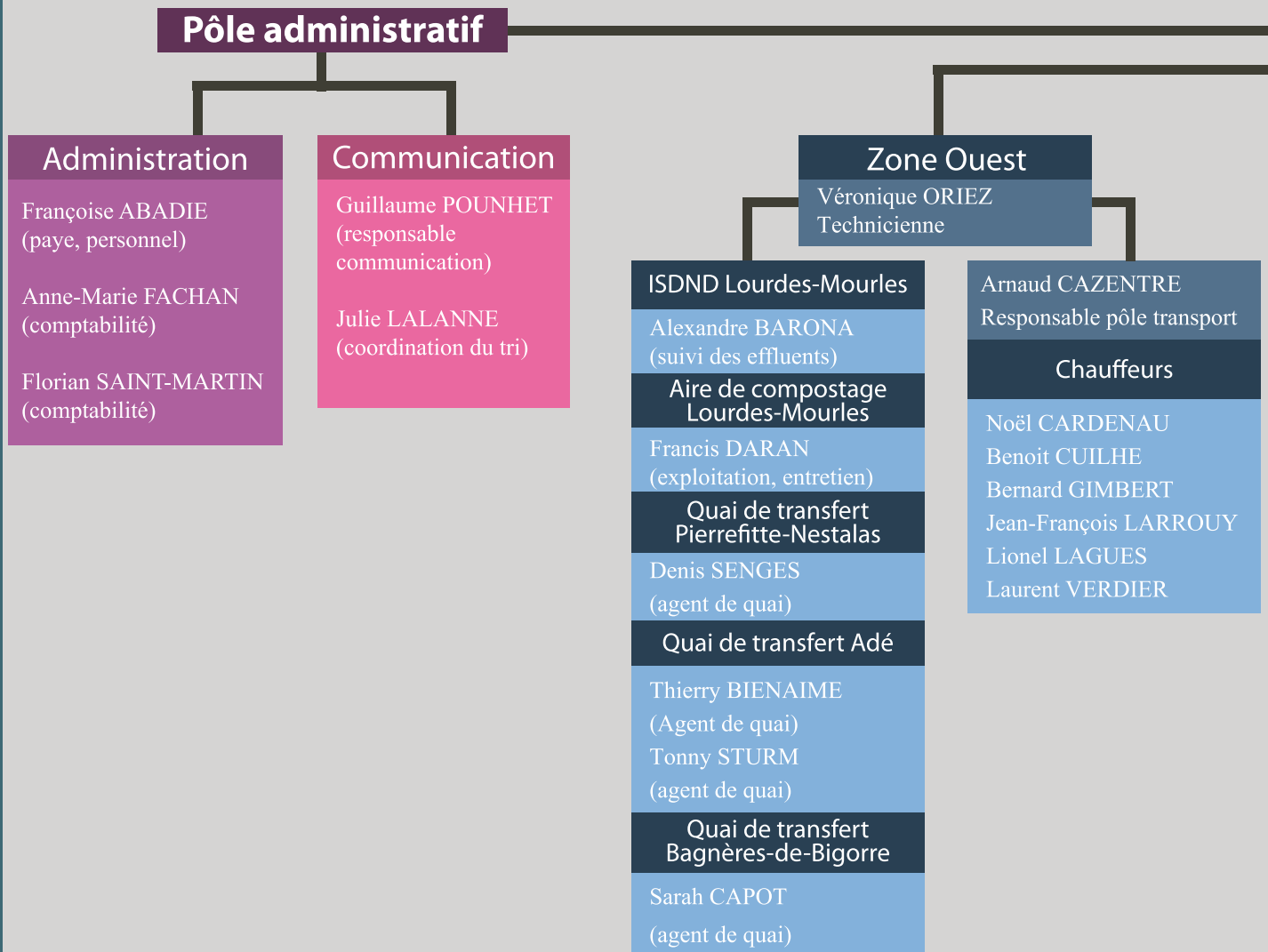
Suppléants :

Monsieur Claude CAZANAVE
Monsieur Claude IRR
Monsieur Didier LAGARRIGUE
Madame Véronique MARCOU
Madame Françoise PIQUE

Madame Simone Mouret : Présidente suppléante



Collectivités	Membres titulaires	Membres suppléants
Communauté de Communes du Canton d'Ossun	Didier LAGARRIGUE	Laurence SALLES
	Alain LUQUET	Jean-Elie TISNE
Communauté de Communes de la Haute-Bigorre	Jean-Pierre CAPOT	Chantal COLOMES
	Gérard MENVIELLE	Jean-Bernard SEMPASTOUS
	Claude IRR	Anne-Marie THALES
SYMAT	Serge ALMENDRO	Jacques ARGAGNON
	Irénée BOUCHARBAT	Philippe BAUBAY
	ROBIN	Christophe BONNET
	Ernest FOURCADE	M.A. CASSAGNE-RODRIGUEZ
	Alain GALLET	Yves DE GINESTET
	Marc GARROCQ	Henri DEVIC
	Gilles LAGARDELLE	Geneviève DORGANS
	David LARRAZABAL	Bernard DUCOR
	Dominique LIDAR	Pierre JUNCA
	Jean-Claude PIRON	Fabienne LAYRE-CASSOU
	Guy POEYDOMENGE	Jean-Pierre PERESSOTTI
	Daniel RIVIERE	Eugène POURCHIER
	Patrick VIGNES	Christian PRAT
Val d'Adour Environnement	Bernard BATS	Denise CHARTRAIN
	Christian BOURBON	Jean DUVAL
	Bernard LUSSAN	Claude MOTHE
	Catherine MARIENVAL	Claude TAILLAN
Communauté de Communes du Pays de Lourdes	Stéphane ARTIGUES	Georges CASTRES
	Michel AZOT	Régis DALET
	Yolande COURTADE	Marcel DE LA CONCEPTION
	Frédéric LACAZE	Julien POQUE
	Francis LAFON-PUYO	Michel REBOLLO
	Barnabé SANCHEZ	Guy VERGES
SIRTOM d'Argelès-Gazost	Jean-Baptiste LARZABAL	Jean-Daniel CASTAGNET
	Véronique MARCOU	Jean-Pierre CAZAUX
	Simone MOURET	Sylvie PARROU
SMECTOM de Lannemezan, des Nestes et des Côteaux	Jean-Claude DUZER	Joëlle ABADIE
	André FOURCADE	Albert BEGUE
	René GASQUET	Jean-Michel CARROT
	Maurice LOUDET	Olivier CARTAN
	Françoise PIQUE	Aimé COURTADE
	Bernard PLANO	André LARAN
	Jean-Luc RUMEAU	Jean-Paul STRADE
Collège des collectivités - de 2000 habitants (Mairies de Gèdre et de Gavarnie, CC. Batsurguère, CC. des Côteaux de Pouyastruc)	Claude CAZANAVE	Claude TRESCAZES
Collège des collectivités 2000 à 8000 habitants (CC. Gespe Adour Alaric, CC. Pays Toy, SIROM Lourdes-Est)	Jean-Louis BAREILLES	Stéphane CAZENAVETTE
	Eugène CAZENAVE	



Des Hommes
81 élus
61 agents

Guy POEYDOMENGE
Président du SMTD65

Philippe DUCLOS
Directeur Général

Pôle technique

Valorisation organique

Christel De Pierpont
Ingénieur valorisation organique

Zone Est

Eric LAPLACE
Technicien

Daniel LOUBET
responsable d'exploitation

ISDND Capvern

Maxime DUFFO
(conducteur d'engins polyvalent)
Sandrine LARRALDE
(pesées pont bascule, propreté locaux)
Philippe VERDIER
(suivi des effluents)

Espaces verts

Ghislain RUMEAU
(entretien site + aire de compostage)
Pierre VERGE
(espaces verts)

Aire de compostage de Capvern

Gilbert ABADIE
(exploitation déchets verts)

Quais de transfert Capvern

Jean-Luc ABADIE
(chauffeur polyvalent)

Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des Règles d'Hygiène et de Sécurité du Travail

François VEDERE
(ACMO)

Jean-Michel VIAU
responsable d'exploitation

Centre de tri de Capvern

Opérateurs (trices)

Marguerite ABADIE
Marie BACCA
Jean-Paul BOUEY
Thérèse CANTON
Sandrine DARIA
Delphine DUMESTRE
Incarnation FARCAT
Lydie GACHASSIN
Julie LABERRIGUE
Richard LACOSTE
Marie-Jeanne LARROUY
Marie-Lise LARROUY
Dominique LIGUORI
Rose-Marie MAROT
Mylène MARTINEZ
Brigitte PEBAY
Catherine POMES
Jean-Pierre PUYAU
Fabienne SALUDAS
Michèle SAMARAN
Véronique VUGARDA

Gestion alimentation tri - presse à balles

Serge BEAUPUY
Maryse LEGODEC
Ludovic OCHOA
Marie-Claude RIOCHE

Pôle Maintenance

Responsable Maintenance
Jean-Louis TUMBARELLO
Agents de maintenance
Mathieu BUROSSE
Pierre DUPOUTS
Sébastien POUYDEBAT

Plusieurs territoires, au vu de leurs distances par rapport aux sites de traitement, doivent faire transiter leurs déchets, Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et/ou produits issus des collectes sélectives (CS), par des quais de transfert.

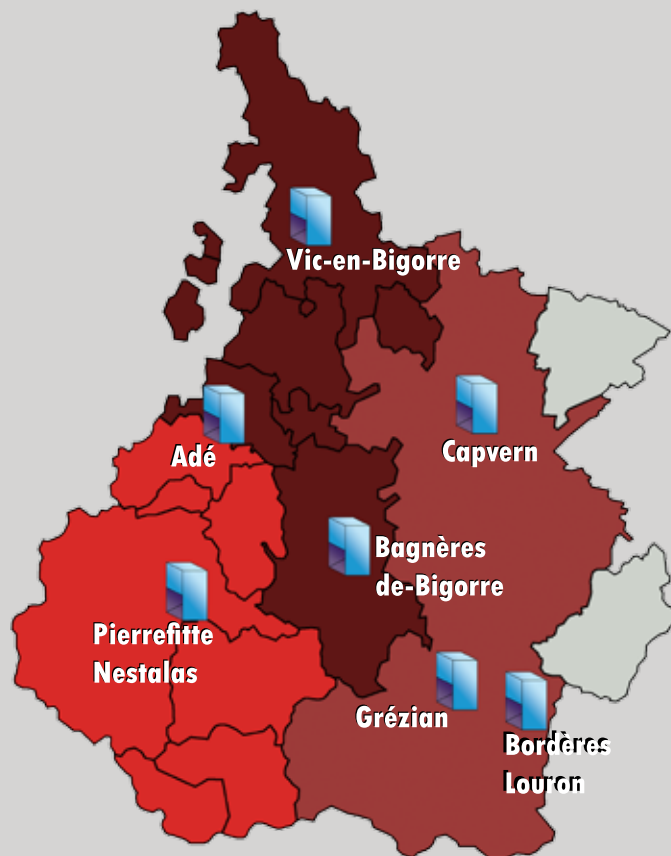
Les véhicules de collecte y déposent leurs déchets dans des remorques à Fond Mouvant Alternatif (FMA) ou des bennes de 30 m³.

Ces bennes sont ensuite dirigées vers les centres de tri (Capvern, Tarbes), de valorisation (Pau) ou de traitement des déchets non dangereux (Bénac, Liéoux).

Le département est desservi par 5 quais secondaires (Adé, Bagnères-de-Bigorre, Capvern, Pierrefitte-Nestalas et Vic-en-Bigorre) et 2 quais primaires (Bordères-Louron et Grézian).

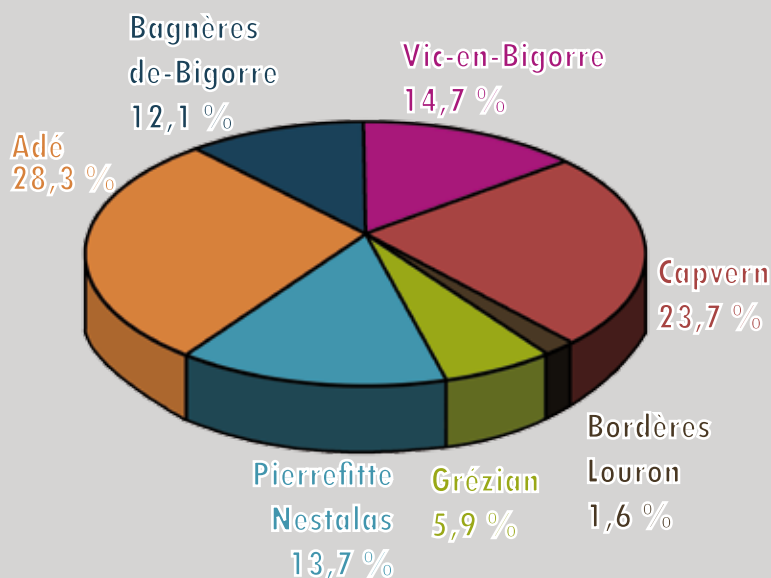
Les Territoires desservis par chaque quai sont :

- Vic-en-Bigorre : Val d'Adour Environnement
- Capvern, Bordères-Louron, Grézian : SMECTOM de Lannemezan
- Pierrefitte Nestalas : CC Pays Toy, SIRTOM d'Argeles
- Adé : CC Pays de Lourdes, SIROM Lourdes Est, CC Batsurguère
- Bagnères-de-Bigorre : CC de la Haute-Bigorre



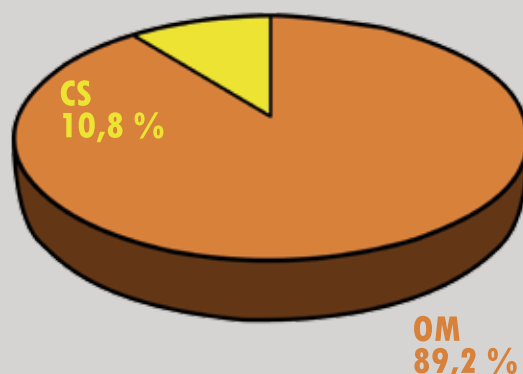
Tonnages transférés par quai :

- Vic-en-Bigorre : 7 451 t
- Capvern : 11 232 t
- Bordères-Louron : 750 t
- Grézian : 3 032 t
- Pierrefitte Nestalas : 6 497 t
- Adé : 13 417 t
- Bagnères-de-Bigorre : 5 690 t

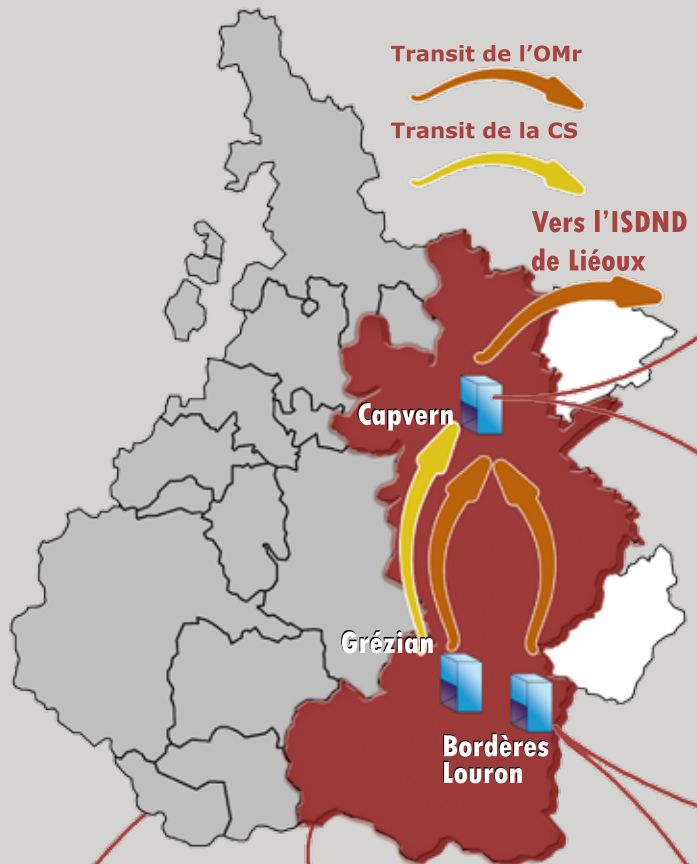


Tonnages transférés par type de déchets :

Ordures Ménagères : 42 891 T
Collectes Sélectives : 5 178 T



L'exploitation de ces 3 sites en 2013 a coûté **37,87 € / Tonne transférée.**



Capvern

Ce quai reçoit les ordures ménagères de l'ensemble de la zone Est du département.

11 232 Tonnes d'OMr y ont transité pour être traitées sur le centre de stockage de Liéoux (SIVOM de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aspin).

Cette installation occupe 3 personnes (1 agent d'accueil et 2 chauffeurs).



Grézian

2 813 Tonnes d'OMr et 219 Tonnes d'emballages ont transité sur cette installation avant d'être évacuées vers le quai et le centre de tri de Capvern.

Cette installation occupe 2 personnes à temps partiel (1 agent d'accueil et 1 chauffeur).



Bordères-Louron

750 Tonnes d'OMr ont transité sur cette installation pour être acheminées vers le quai de Capvern.

- Les OMr sont ensuite évacuées avec les tonnages du territoire de traitement du SPECTOM vers l'ISDND de Liéoux.

Cette installation occupe 1 personne à temps partiel (1 chauffeur).



Pierrefitte-Nestalas



Il occupe 1,5 personnes.
(1 agent de quai et un chauffeur dont le temps de travail est reparti avec le quai de Bagnères-de-Bigorre)

Les ordures ménagères sont évacuées en FMA vers le site de stockage de Bénac.

Depuis le 1^{er} avril 2013, la collecte sélective est acheminée vers le centre de tri de Capvern.

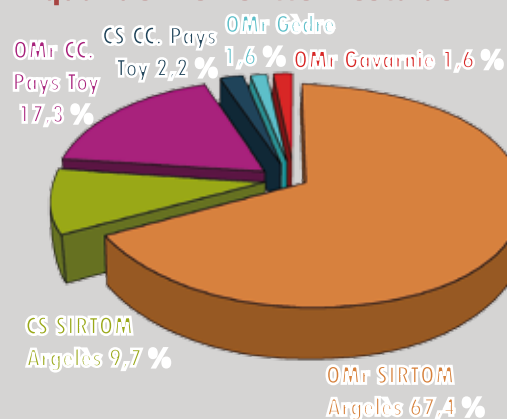
Tonnages transférés : 6497 T

- 5 724 tonnes d'OMr
- 773 tonnes de CS

L'exploitation du site en 2013 a coûté 26,98 € / tonne transférée.



Répartition des tonnages du quai de Pierrefitte-Nestalas



Adé



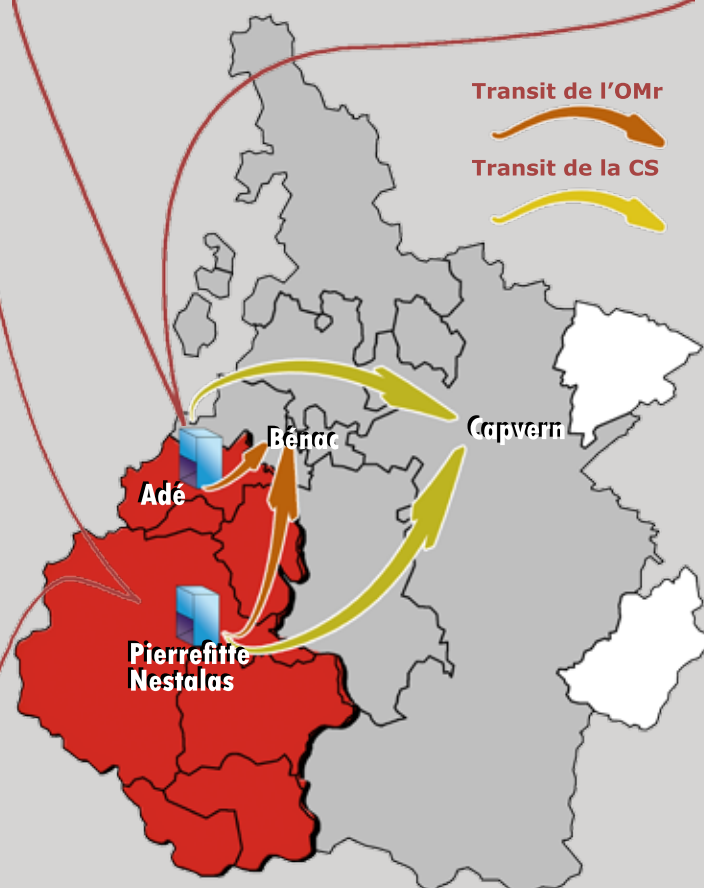
Le site est exploité depuis le 27 février 2012, il accueille les déchets des communautés de communes du Pays de Lourdes et de Batsurguère ainsi que du SIROM de Lourdes Est. Depuis le 1^{er} avril 2013, une partie de la collecte sélective du SYMAT y est transférée.

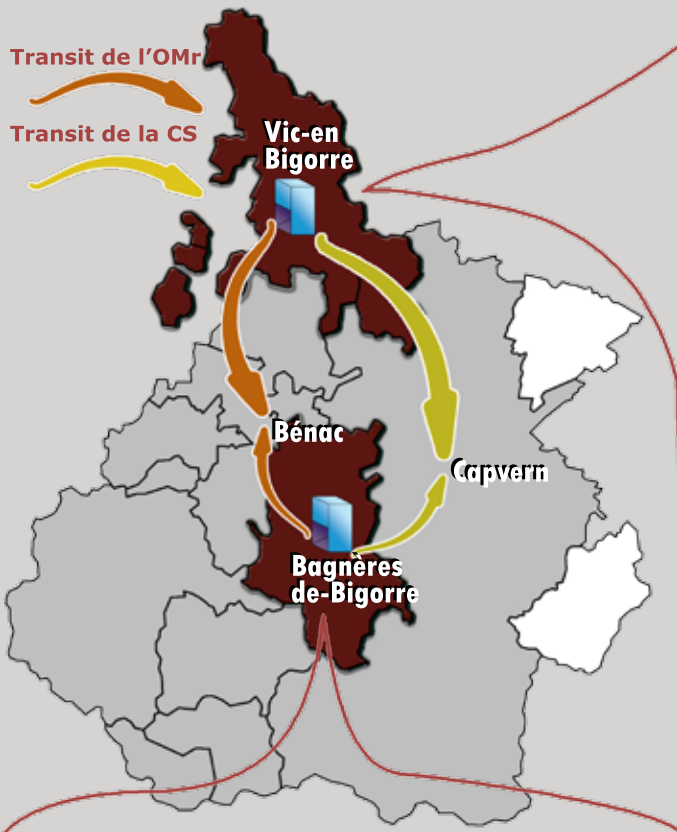
- Exploitation en régie
- Emploi par le SMTD65 de 2 agents de quai et de 2 chauffeurs, tous les 4 à temps complet

Tonnages transférés : 13 417 T

- 10 728 t d'ordures ménagères.
- 2 689 t de collecte sélective.

Le coût d'exploitation, en 2013, est de 26,70 € / tonne transférée





Vic-en-Bigorre

Il est exploité en régie par le syndicat Val d'Adour Environnement, collectivité membre du syndicat, qui réalise cette prestation pour le compte du SMTD65 dans le cadre d'une convention.

- Tonnages transférés : 7 451 T**
- 6 521 t d'OMr évacuées vers l'ISDND de Bénac
 - 466 t de déchets recyclables évacuées vers le centre de tri
 - 464 t de papier évacuées vers le centre Paprec à Pau

Le coût d'exploitation, en 2013, est de :

22,82 € / tonne transférée (hors amortissement)



Bagnères-de-Bigorre

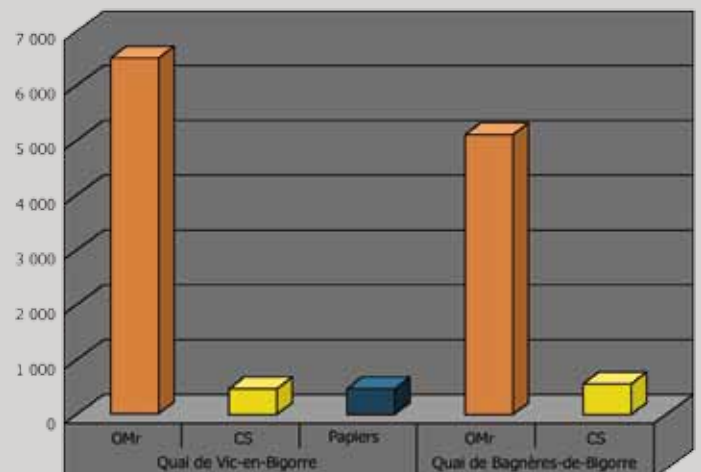
Emploi par le SMTD65 d'un agent de quai à temps non complet et d'un chauffeur dont l'activité est partagée avec le quai de Pierrefitte-Nestalas.

Les ordures ménagères sont évacuées en FMA vers le site de Bénac, la collecte sélective vers le centre de tri de Capvern.

Tonnages transférés : 5690 T

- 5 123 tonnes d'OMr
- 567 tonnes de CS

L'exploitation du site, en 2013, a coûté **34,77 €/t transférée.**



Répartition des tonnages des quais de Bagnères-de-Bigorre et de Vic-en-Bigorre

Depuis le 2 avril 2013, l'ensemble des emballages valorisables est acheminé vers le centre départemental de tri des collectes sélectives de Capvern.

La mise en service de ce nouvel équipement a entraîné la fermeture du centre de tri de Tarbes et le transfert de son personnel vers le centre départemental.

Les emballages valorisables y sont livrés, soit directement en bennes de collecte, soit par gros porteurs (camions polybennes et FMA) après transit par les quais de transfert.



En fonction des choix effectués par chaque collectivité en matière de collecte, les déchets sont collectés en mélange papiers et emballages (monoflux) ou collectés séparément en vrac ou en sacs (biflux).

Le centre de tri permet de trier les grandes familles de matériaux concernés par la collecte sélective : acier, aluminium, cartons, papiers, briques alimentaires (composites) et plastiques (flaconnages, bouteilles).

Ces matériaux, une fois mis en balles, sont évacués vers des installations de valorisation (papeterie, usine de recyclage, aciérie...)



Mis en service en 2013, le centre de tri départemental de Capvern, géré en régie par le SMTD65, permet de trier **5 Tonnes d’emballages par heure** pour une capacité nominale de **15 000 Tonnes par an**.

Le tri des emballages est mécanisé et assuré par des outils technologiques modernes : séparateur balistique (séparation des journaux et cartons, les corps plats, des autres emballages, les corps creux) ; trieurs optique, overband (emballages ferreux), courant de Foucault (emballages en aluminium), crible à étoiles d’affinage des JRM.

Les opérateurs de tri contrôlent et garantissent la qualité de tri des machines, notamment grâce à des postes de travail ergonomiquement adaptés.

La gestion de la production assistée par ordinateur (GPAO) garantit un suivi de l’activité du site en temps réel et offre des possibilités d’ajustement des paramètres de fonctionnement et des bilans détaillés.



La mise en service du nouveau centre de tri a débuté en février 2013 et sa montée en charge s’est effectuée jusqu’au 31 mars avec la création dès le 02 avril 2013 de 2 équipes de travail (6H-12H45 et 12H45 -19H30) et le rapatriement sur cette installation de la totalité des collectes sélectives du département.

Les tonnages traités sont les suivants :

- 708 Tonnes d’emballages
- 7 618 Tonnes d’emballages et papiers en mélange.

Cette installation emploie 29 personnes.

Le coût d’exploitation en 2013 est de : 230,06 € par Tonnes entrantes (hors soutien Eco-Emballages), soit une **baisse de 24 %** par rapport à 2012.

Le coût du tri des emballages ménagers payé par les contribuables est de : 89,96 €/T.



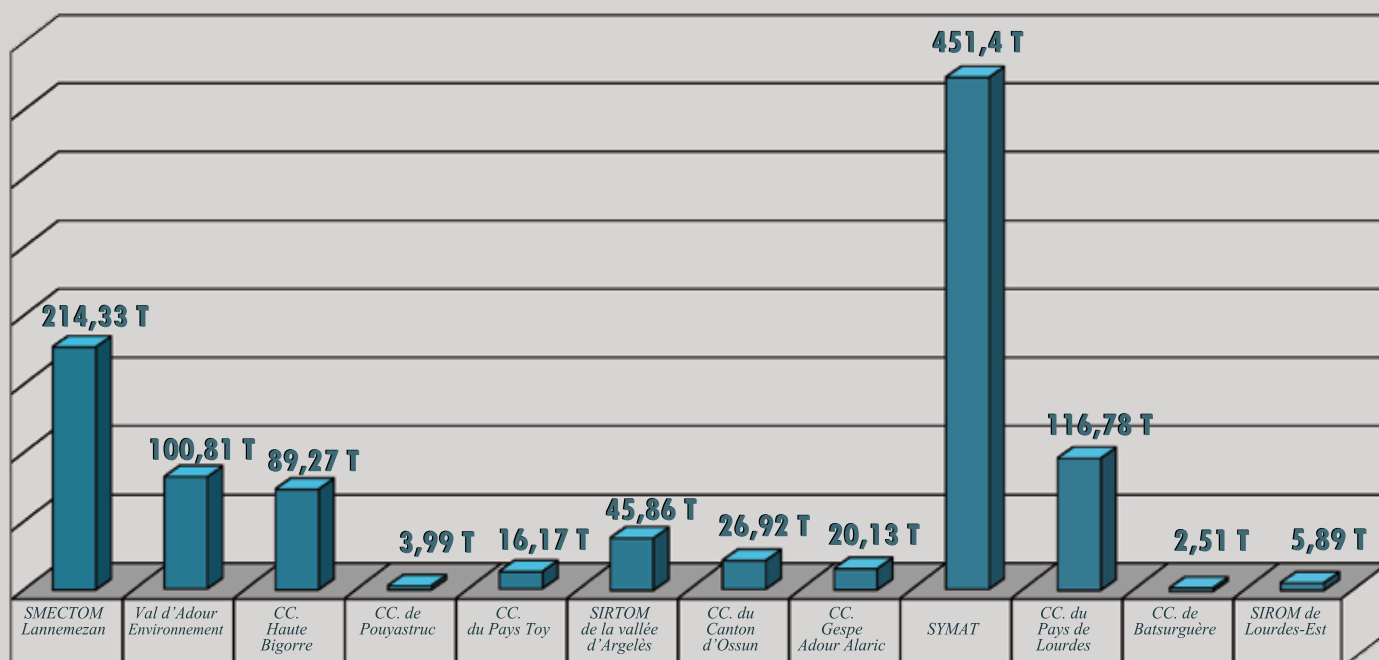
14 Les taux de refus - moyenne des 12 caractérisations de 2013

12 caractérisations par collectivités sont réalisées au cours de l'année.

Ces caractérisations permettent de définir le pourcentage de chaque matériau trié, ainsi que le taux de refus, c'est à dire le tonnage qui repart, après tri, en casier de stockage des ordures ménagères (enfouissement).

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne	Evolution 2012 - 2013
CC de Batsurguère	7,42	4,56	4,65	2,3	13,28	4,08	6,82	5,13	8,05	5,33	7,11	/	6,2 %	- 28 %
CC du Canton d'Ossun	11,91	13,1	12,02	12,7	4,87	11,52	8,48	26,43	15,94	26,4	25,98	16,66	15,5 %	+ 22 %
CC Gespe Adour Alaric	17,88	20,47	24,59	9,61	27,97	10,49	10,02	8,76	4,84	16,84	12	11,94	14,6 %	- 21 %
CC de la Haute-Bigorre	15,85	18,76	13,29	16,7	21,76	17,88	17,07	14,21	14,21	30,4	12,91	7,92	12 %	=
	9,4	9,65	7,28											
CC du Pays de Lourdes	15,09	7,01	14,93	4,13	20,56	11,72	14,97	11,93	12,54	23,36	7,35	18,23	13,5 %	- 16 %
CC du Pays Toy	11,06	9,61	7,78	12,53	5,23	13,09	13,99	18,54	9,32	19,46	15,43	10,03	12,2 %	- 1 %
SIROM de Lourdes Est	9,56	17,97	5,42	28,98	9,92	11,9	11,5	12,76	15,65	10,28	8,14	15,44	13,1 %	+ 9 %
SMECTOM de Lannemezan	10,91	8,87	11,74	6,17	11,74	18,26	27,14	9,51	13,96	1,68	1,73	13,74	11,3 %	- 22 %
SYMAT	18,73	13,32	7,28	3,71	8,97	10,99	17,72	3,7	10,35	6,58	15,94	15,32	11,1 %	- 44 %
Val d'Adour Environnement	31,33	25,29	14,15	20,76	18,69	14,23	29,57	31,34	31,34	9,89	12,91	7,92	20,6 %	+ 23 %
CC de Pouyastruc	13,93	13,06	15,77	15,85	13,5	15,43	11,99	14,24	14,24	19,94	11,72	8,91	14 %	+ 58 %
SIRTOM de la vallée d'Argelès	7,68	14,44	6,17	11,13	4,6	2,46	4,7	21,33	21,33	7,37	19,67	4,13	10,4 %	+56 %

Répartition des 1094 Tonnes de refus produites sur le département





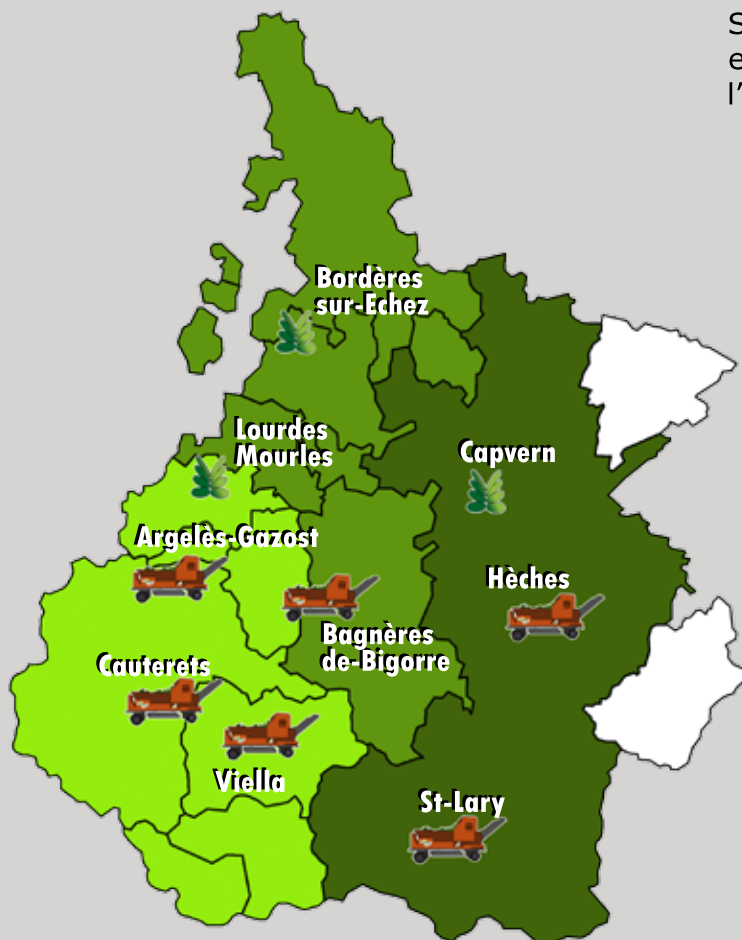
Le traitement des déchets verts fait partie du socle commun des compétences que le SMTD65 exécute pour ses collectivités membres.

Ils sont issus de collectes en déchèteries et/ou d'apports directs sur les aires de traitement. Ils sont majoritairement produits par les ménages mais peuvent également être issus de l'activité des professionnels et des services municipaux.

Tous les déchets verts sont broyés puis compostés sur des aires de compostage publiques et/ou privées, à l'exception de ceux issus de Cauterets, d'Argelès-Gazost et de Viella utilisés sous forme de simple broyat.

Le compost est utilisé par l'agriculture en grande majorité et par les particuliers qui peuvent se procurer du compost soit sur les aires de traitement, soit directement sur certaines déchèteries.

Sur le territoire du SMTD65, on dénombre ainsi six aires de broyage (Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre, Cauterets, Hèches, Saint Lary, Saint-Laurent-de-Neste et Viella) et trois aires de compostage (Bordères-sur-l'Echez, Capvern et Lourdes Mourles).



Aires de broyage
Aires de compostage

Depuis le 1er janvier 2012, ce site, propriété du SMTD65 est exploité en régie.

1 365 Tonnes de déchets verts ont été traitées sur le site en 2013.

Le coût d'exploitation pour l'année 2013 est de **58,51 € / Tonnes**.

L'exploitation de cette installation occupe 1 personne à temps plein.

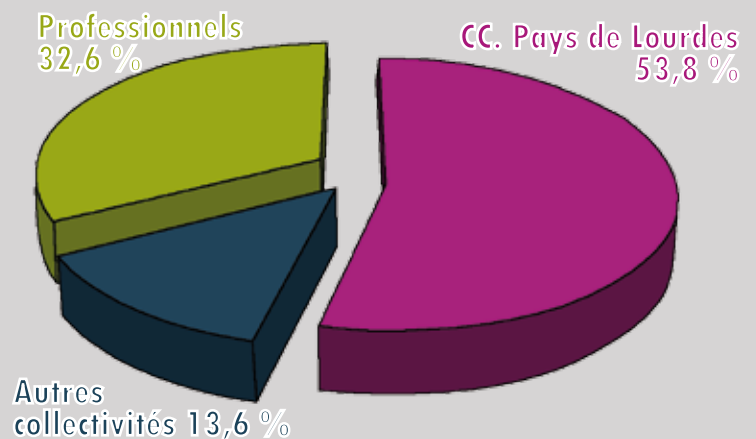
Afin de garantir les meilleures conditions de dégradation des végétaux, les agents veillent :

- A prendre la température sur quatre jours consécutifs après broyage, puis une fois par semaine jusqu'au criblage. En effet, lorsqu'une baisse de température est constatée (entre 55 et 60°C), elle est due à un ralentissement de l'activité microbienne lié à un manque d'oxygène. Pour pallier à cela, un retournement est déclenché.
- A maintenir le taux d'humidité autour de 60% les 2 premiers mois après broyage. Si nécessaire, un arrosage de l'andain est effectué
- A retourner l'andain au minimum une fois tous les 2 mois
- Le temps de fermentation / maturation est de 6 à 9 mois pour obtenir un compost de qualité.

Avant distribution, le compost est analysé sur l'ensemble des paramètres définis par la norme NFU 44-051. Ces analyses sont réalisées par un laboratoire indépendant.

Après vérification du respect des seuils fixés par la norme, le compost est alors distribué aux collectivités, qui par le biais des déchèteries le proposent aux particuliers ainsi qu'aux agriculteurs.

1 365 Tonnes de déchets verts traités
227 Tonnes de compost distribuées



2 138 Tonnes de déchets verts traités pour un coût de 52,52 €/T en 2013. 468 Tonnes de compost distribuées

Le procédé de compostage mis en place est un système d'Aération Pilotée. La teneur en oxygène et la température sont mesurées dans l'andain au moyen de sondes à oxygène et température.

Le système de ventilation est actionné automatiquement en fonction de la teneur en oxygène souhaitée.

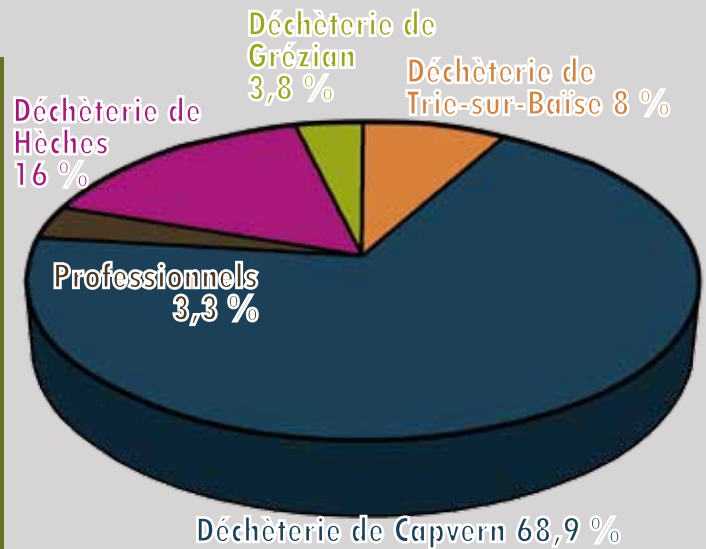
Le suivi des paramètres oxygène et température permet de contrôler de façon précise l'évolution des produits.

Ce système de compostage apporte l'aération juste nécessaire au besoin du compost pour sa dégradation aérobie tout en garantissant l'hygiénisation.

Le compost est hygiénisé par le maintien à plus de 55°C pendant 3 semaines.

Ce dispositif réduit les retournements mécaniques et donc la consommation de gazole des engins de retournements (chargeurs) : économie de 250 litres par lot.

Il permet également une meilleure maîtrise des odeurs en maintenant un fonctionnement aérobie.



De par la présence du système d'aération piloté, l'aire de compostage pourra, dans le futur, traiter jusqu'à 10% de sa capacité actuelle en bio déchets issus des gros producteurs de la zone Est.



Ce site est propriété de la société ROM, filiale de Véolia, prestataire privé qui en assure l'exploitation.

Le SMTD65 est lié à cette entreprise par un marché de prestation de service renouvelé lors de l'année 2012 et pour une durée de 4 ans.

Tonnages : **13 743 Tonnes** de déchets verts.

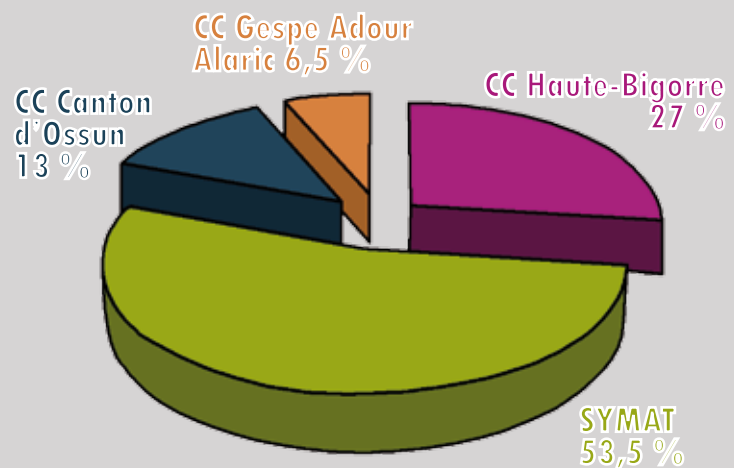
Cette installation occupe 10 personnes.

Le coût moyen de la prestation en 2013 est de **34,01 € / Tonnes** de déchets verts.



Répartition des tonnages de déchets verts traités sur l'aire de Bordères-sur-l'Echez

13 743 Tonnes de déchets verts traités
3 952 Tonnes de compost évacuées



Conformément aux objectifs du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, il est prévu la création d'une aire de broyage de déchets verts sur la commune de Vic-en-Bigorre.

Cette plate-forme d'une superficie de 1680 m² aura une capacité de 2000 tonnes/an ; les déchets verts bruts seront broyés puis valorisés en compost sur le site de compostage de la société Vivadour à Riscle dans le Gers.

La plate-forme de broyage sera implantée en continuité de la déchèterie de Vic-en-Bigorre, en vue d'une mutualisation des équipements (pont bascule, local gardien) et du personnel.

La solution mise en place permettra de

réduire les transports (55 trajets évités) et également de diminuer la file d'attente des véhicules apportant des déchets verts en déchèterie.

Le projet de construction consiste à la création d'une plate-forme en enrobé étanche de 1 680 m², d'une zone de traitement des eaux par des plantes épuratrices et d'un pont bascule de 10 mètres.

La consultation des entreprises est prévue en septembre 2014 avec un début des travaux prévus fin 2014.

Montant total de l'opération: 300 000 € H.T.
 ADEME (30 %): 90 000 € H.T.
 CG 65 (20 %): 60 000 € H.T.
 S.M.T.D. 65 (50 %): 150 000 euros H.T.



les aires de broyage des déchets verts

Les aires de broyage

Les déchets verts issus des aires de broyage de Bagnères-de-Bigorre et d'Horgues sont broyés sur site puis transportés vers l'aire de compostage de Bordères-sur-Echez.

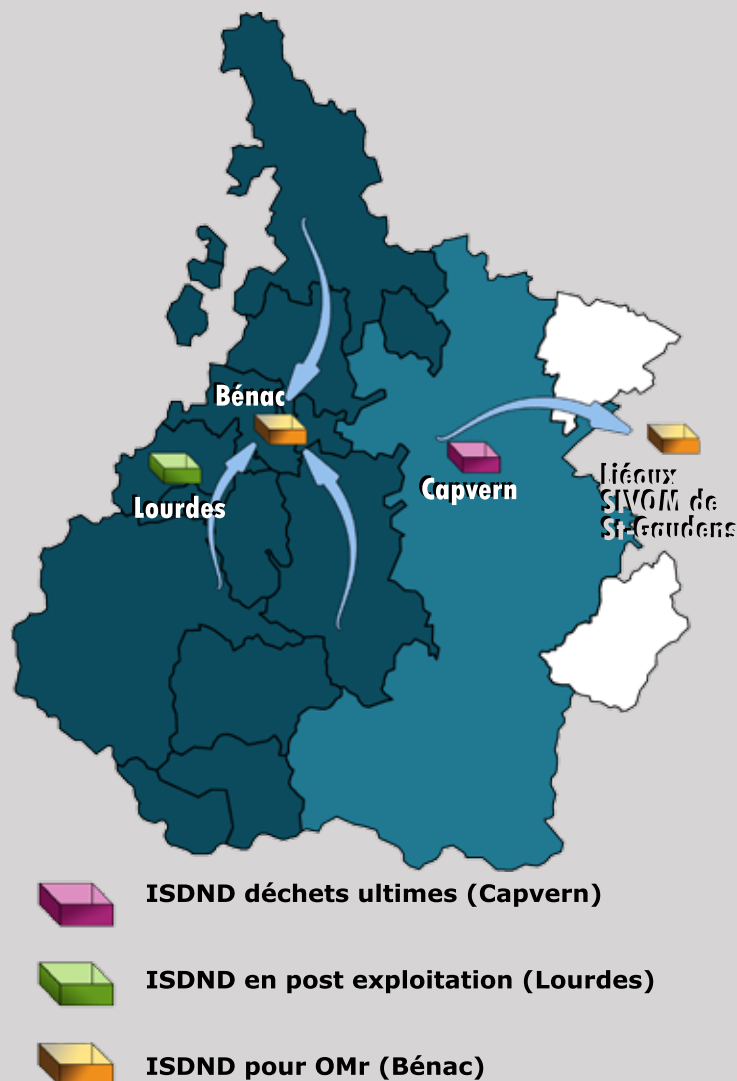
Aires de broyage	Tonnes traitées
Vic-en-Bigorre	1 960 T
Argelès-Gazost / Cauterets	1 636 T
Hèches	341 T
Bagnères-de Bigorre	2 930 T
Horgues	699 T

2 181 Tonnes en moins de déchets enfouis entre 2012 et 2013

Dans notre département les déchets non dangereux des ménages sont traités par enfouissement dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Ces installations assurent le traitement des ordures ménagères, des encombrants non valorisables des déchèteries, des refus des centres de tri, des déchets des services municipaux et autres déchets assimilés aux ordures ménagères (Déchets Industriels Banals ...).

Ils sont appelés « déchets résiduels » au sens où ils ne peuvent, en fonction des conditions techniques et économiques du moment, être valorisés.



En 2013 , le département comptait deux ISDND en cours d'exploitation et une ISDND en phase de post exploitation :

- **Bénac** pour les Ordures Ménagères et les encombrants de déchèteries de la zone centrale et de la zone Ouest du département,
- **Capvern** pour les refus du centre de tri, les Déchets Industriels de l'Est du département et les encombrants de déchèteries,
- **Lourdes-Mourles** en post exploitation pour une durée minimum de 30 ans.

Remarque :

Pour la dernière fois, le traitement des **11 233 Tonnes d'ordures ménagères** produites sur le territoire du SMECTOM a été externalisé sur le site de Liéoux en Haute-Garonne, en 2013.

Le coût du suivi trentenaire de cette ISDND exploitée en régie est de 73,19 € / tonne d'ordures ménagères produites sur la zone Ouest.

- 1 personne à temps complet employée par le SMTD65 pour l'entretien du site et la gestion des rejets liquides (lixiviats, eaux pluviales,...) et gazeux (biogaz).

Le traitement des rejets liquides s'effectue par :

- traitement biologique permettant d'abattre le taux d'azote présent dans les lixiviats et alimentant :

- une nanofiltration d'une capacité de 100m³/j,
- une osmose inverse d'une capacité de 100m³/j,

- traitement physicochimique par osmose inverse à double étage, d'une capacité de 150m³/j. Cette station d'appoint permet de traiter les lixiviats lorsqu'ils sont en forte quantité et peu chargés, tout en respectant les normes de rejets.

Principaux travaux réalisés :

- travaux de modification de la ligne électrique aérienne portant sa puissance de 80 à 160 kVa.
- Poursuite de l'étude hydrogéologique de façon à déterminer les travaux nécessaires pour réduire la production de lixiviats générée par le site.



Unité de traitement des effluents gazeux (Torchère)

Unité de traitement des effluents liquides (Biologie et osmose)

22 - ISDND de Capvern : le traitement des déchets assimilés de l'Est du Département

Exploitée en régie par le SMTD65, cette installation occupe 4 équivalents temps plein répartis entre l'exploitation du casier et le suivi du traitement des effluents.

Capacité de stockage : 50 000 m³ pour une durée d'exploitation de 10 ans à raison de 5 000 T/an maximum.

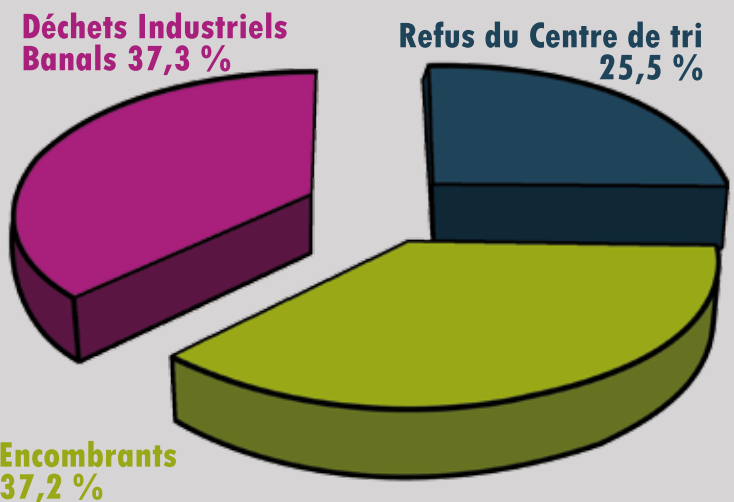
Le coût d'exploitation en 2013 est de 116,71 € / tonne TGAP incluse.

La TGAP s'élève à 30 €/T. Cette taxe est prélevée par le SMTD65 et reversée intégralement au budget de l'État.



Tonnages traités en 2013 : 4 301 Tonnes

- 1 094 T de refus du centre de tri
- 1 602 T d'encombrants de déchèteries
- 1 605 T de Déchets Industriels Banals



Unité de traitement des lixiviats



Ce site est un site privé, exploité par la société SOVAL, groupe Véolia-propreté, avec laquelle le SMTD65 a signé un marché de prestation de services en avril 2013 pour une durée de 32 mois (jusqu'au 31 décembre 2015, date de fin de l'autorisation d'exploitation du site).

Il accueille également les déchets de professionnels, collectés sur le département. Cette installation occupe 7 personnes.

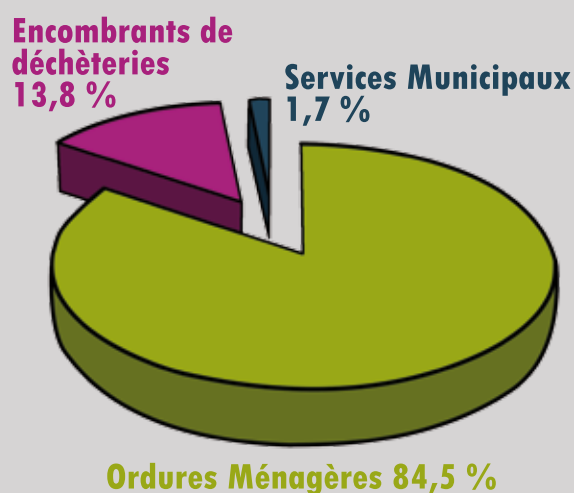
Cette prestation a coûté, au SMTD65 : **99 € par tonne** de déchets enfouis TGAP incluse.

TGAP à 15 € HT/T ; la TGAP est moindre que sur les autres sites car l'ISDND de Bénac est certifié ISO 14 001 et peut valoriser le biogaz, sous forme d'électricité et de chaleur, en raison des volumes produits.

Tonnages traités en 2013 dans le cadre du marché de prestation :

- **53 543 T** d'Ordures Ménagères
- **8 441 T** d'encombrants de déchèteries
- **1 113 T** des services municipaux

soit au total : **63 097 T** de déchets résiduels.





En 2007, seul le Syndicat Mixte de traitement de l'Adour possédait la compétence « traitement des déchets issus des déchèteries ». Lors de la création du SMTD65, ce dernier a récupéré cette compétence et assure donc le traitement des déchets des déchèteries de la CCCO, de la CCHB, du SYMAT et du VAE. Depuis 2012, la CC du Pays de Lourdes a souhaité à son tour transférer cette compétence.

Vous trouverez ci-dessous la liste complète des déchets admis et des prestataires qui les valorisent et/ou les traitent selon leur nature.

Tonnages : les tonnages par type de matériau et par structure sont indiqués en annexe ainsi que les coûts globaux.

En sus, sur la commune de Tarbes, il existe une collecte de cartons auprès des commerçants de l'hyper centre ; ils sont acheminés en vue de leur valorisation chez LIE (65). Le tonnage de cartons est de 217 Tonnes en 2012 pour 199,7 Tonnes en 2013.

Le traitement de l'ensemble de ces déchets a coûté, recettes des papiers, cartons, batteries et ferrailles déduites, **1 288 235 € TTC**.

Les perspectives, en déchèteries, sont de travailler en commun (structures de collecte membres), afin d'améliorer certaines filières et de pouvoir les étudier globalement, comme par exemple, la collecte et le traitement des textiles.

Diminution de 10,9 % des tonnages collectés

Souches : Elles sont traitées sur l'aire de compostage de Bordères sur l'Echez, par la société ROM.

Bois : Issu de la CCCO, du SYMAT et du VAE, il est stocké et trié par la société LIE et enfin valorisé.

Huiles de friture : Elles sont traitées par l'entreprise Oleo Recycling (31) en vue d'une valorisation énergétique par incinération.

Huiles de vidange : Elles sont traitées par une société départementale agréée, la Sevia ; elles sont recyclées.

Textiles : Ils sont triés puis valorisés par les sociétés Frip'Fringues (65) et Relais 64.

Gravats : Les gravats de la CCCO et du SYMAT sont stockés, par la société SOCARL, à Aureilhan pour réhabiliter une ancienne gravière.

Ferrailles et batteries : Les batteries sont stockées et triées en vue de leur valorisation par la société AFM recyclage.

Depuis mi-juillet 2006, les ferrailles sont stockées et triées en vue de leur valorisation par la société Chanfrau.

Papiers et cartons : Les papiers (CCHB et SYMAT) sont stockés puis valorisés et mis en balles par la société ONYX,

2012 : 20 847 Tonnes
2013 : 18 570 Tonnes

les cartons sont eux repris par la société LIE et valorisés en papeteries.

Les papiers : (VAE), ils sont stockés puis mis en balles par la société PAPREC et valorisés en papeteries.

D3E : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques :

Les déchets électronique sont collectés directement en déchèterie. Ils sont ensuite traités gratuitement par un eco-organisme, Ecosysteme et valorisés par le réseau Recydis. De plus en plus de déchèteries, ont ou vont signé un contrat de collecte et reprise avec les sociétés agréées créées depuis l'éco-taxe mise en place sur ces équipements neufs.

DMS, Déchets Ménagers Spéciaux : Il s'agit surtout des piles et peintures mais aussi des solvants, produits phytosanitaires...

Ils sont triés, stockés puis traités par la société PSI.

La majorité des produits est incinérée en tant que déchets spéciaux et donc valorisée énergétiquement ; l'amiante est stockée en casier étanche par la société PSI (65), les néons sont essentiellement recyclés. Les piles sont valorisées par la société Corépile. Les DASRI sont traités par l'entreprise MEDISITA (33).



	<i>SYMAT</i>		<i>CCHB</i>		<i>CCPL</i>	
	2013	Evolution	2013	Evolution	2013	Evolution
Amiante	31,3	+ 2,5 %	/	/	/	/
Batteries	6,51	- 88,9 %	/	/	1,76	+ 71,6 %
Bois	1 294,5	+ 4,7 %	/	/	322,4	- 38,6 %
Cartons des commerçants	199,7	- 8,7 %	30,7	+ 100 %	272,2	+ 100 %
Cartons	253	+9,4 %	160	- 11,4 %	64,8	- 18 %
DASRI	1	- 23 %	0,58	+ 43,4 %	0,24	- 1 150 %
Souches	99,4	+ 26,8 %	/	/	/	/
DMS	113,6	- 1,8 %	25,7	- 7,4 %	34,9	+ 25,5 %
Huiles de friture	2,6	- 73,1 %	0,6	+ 100 %	21,7	- 13,8 %
Inertes	4 229,7	+ 6,5 %	/	/	/	/
Métaux	205,3	- 24,5 %	27,7	- 27,4 %	135,9	+ 50,9 %
Papiers	130,6	- 22,3%	126,2	+ 13,2 %	28,9	+ 100 %
Tout venant	3 109,8	+ 3 %	2 285,8	+ 3,8 %	1 149,8	+ 10,3 %
Tonnes totales	9 777	+ 3,9 %	2 657	+ 4 %	2 032,6	+ 17,6 %
Coût global	632 157	- 24,4 %	235 496	+ 13,2 %	142 924	- 15,4 %

	<i>CCCO</i>		<i>VAE</i>	
	2013	Evolution	2013	Evolution
Amiante	/	/	/	/
Batteries	/	/	0	- 100 %
Bois	170,6	+ 9,3 %	408,6	- 2,6 %
Cartons des commerçants	/	/	/	/
Cartons	111,4	+ 16 %	223,4	+ 13,7 %
DASRI	0	- 100 %	/	/
Souches	/	/	/	/
DMS	8	- 33,7 %	37,6	+ 83,2 %
Huiles de friture	0,8	+ 75 %	/	/
Inertes	834,4	+ 3,7 %	/	/
Métaux	38,1	- 30,2 %	68,5	+ 27,6 %
Papiers	107,1	- 11,3 %	/	/
Tout venant	878,1	+ 5,6 %	1 317,4	+ 37 %
Tonnes totales	2 148,5	+ 4,1 %	2 055,5	- 17,8 %
Coût global	102 799	- 7,4 %	174 859	- 13 %

	Tonnages	Coûts
2012	20 847	1 524 930
2013	18 570	1 288 235
Evolution	- 10,9 %	- 15,5 %

Le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées (SMTD65) possède la compétence «traitement des déchets ménagers et assimilés» depuis sa création au 1er janvier 2008. Il est composé actuellement de 16 structures ayant la compétence «collecte des déchets ménagers et assimilés». De nombreux marchés ont été passés :

- Prestations de services pour le traitement des déchets,
- Fournitures et travaux pour le fonctionnement de ses installations de traitement (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) et plateformes de compostage de Capvern et de Lourdes-Mourles, centre de tri de Capvern et quais de transfert de Bordères-Louron, Capvern, Grézian et Pierrefitte-Nestalas).

Objet	Attributaire	Code Postal	Date de signature	MONTANT du marché
Marché d'assurance - Lot N° 01 : Responsabilité civile et risques annexes	SMACL	79031	23 décembre 2013	2 232,47 € TTC
Marché d'assurance - Lot N° 02 : Protection juridique de la personne morale	CFDP	69002	23 décembre 2013	1 000 € TTC
Marché d'assurance - Lot N° 03 : Protection juridique des personnes physiques	SMACL	79031	23 décembre 2013	280,13 € TTC
Marché d'assurance - Lot N° 04 : Dommages aux biens et risques annexes	SMACL	79031	23 décembre 2013	38 706,11 € TTC
Marché d'assurance - Lot N° 05 : Flotte automobile et risques annexes	SMACL	79031	23 décembre 2013	25 743,8 € TTC + 5X15 € HT
Marché d'assurance - Lot N° 06 : Responsabilité civile atteinte à l'environnement	SMACL	79031	11 février 2014	20 383 € TTC
Marché de contrôle technique UTV des déchets ménagers de Bordères-sur-l'Echez	APAVE SUREUROPE SAS	65000	13 mai 2013	Version de base : 62 128 € HT Options HYS : 26 400 € HT
Marché de fourniture de 2 semi-remorques de type FMA	A Legras Industrie	51206	19 février 2013	116 000 € HT
Marché de réalisation d'un Modecom sur ordures ménagères des collectivités adhérentes	Verdicité	93100	20 décembre 2013	99 693,33 € HT
Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un bâtiment administratif	SARL Enzo & Rosso	31600	27 novembre 2013	97 969,30 € HT
Marché de prestation : réception et chargement des collectes sélectives des Hautes-Pyrénées	Véolia propreté Midi-Pyrénées	65000	28 mars 2013	25 080,80 € HT
Marché de SPS pour l'UTV des déchets ménagers de Bordères-sur-l'Echez	SUD-OUEST Coordination	65350	juin 2013	Phase conception : 2 730 € HT Phase conception : 28 686 € HT
Marché de traitement du bois issu des déchèteries	LIE	65290	31 mai 2013	62 € HT / Tonne
Marché d'élimination des déchets inertes collectés en déchèterie - Lot N° 01 : Zone centrale	SOCARL	65400	16 décembre 2013	12 800 € HT
Marché d'élimination des déchets inertes collectés en déchèterie - Lot N° 02 : Zone Ouest	CETB	65400	16 décembre 2013	3 200 € HT
Marché de traitement de l'ordure ménagère et déchets assimilés en ISDND	SOVAL	65000	29 avril 2013	71,30 € HT et Hors TGAP / Tonne + révisions mensuelles

	Tonnages d'Ordures Ménagères			Tonnages de déchets verts	
	Tonnes collectées en 2013	Evolution	Kg/an/hab	Tonnes collectées en 2013	Evolution
Communauté de communes des côteaux de l'Arros	313	-1,2 %	217	/	/
Communauté de communes Gespe Adour Alaric	843	+ 2,4 %	210	699	+ 67,9 %
Communauté de communes du canton d'Ossun	2 646	- 4,7 %	216	1 410	+ 1,6 %
Communauté de communes de la Haute-Bigorre	5 192	- 1 %	304	2 929	+ 0,9 %
SYndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise	22 524	- 3,5 %	270	5 807	+ 2,2 %
Val d'Adour Environnement	6 521	- 0,37 %	255	489	- 71,9 %
SIRTOM de la Vallée d'Argelès-Gazost	4 398	- 2,7 %	334	0	- 100 %
Communauté de communes du Pay Toy	1 126	- 15,4 %	423	337	+ 100 %
Commune de Gavarnie	113	- 3,2 %	815	/	/
Commune de Gèdre	104	- 9,3 %	417	/	/
Communauté de communes du Pays de Lourdes	9 868	- 4,4 %	498	0	- 100 %
Communauté de communes de Batsurguère	227	0 %	221	/	/
SIROM de Lourdes-Est	621	+ 1,5 %	229	/	/
SMECTOM du plateau de Lannemezan, des Nestes et des Côteaux	11 233	- 3 %	299	2 138	+ 18,2 %
Totaux	65 731	- 3,2 %	297	13 809	- 17,7 %

Tonnages de verre			Tonnages d'emballages + papier			Moyenne des taux de refus lissés sur 12 mois	
Tonnes collectées en 2013	Evolution	Kg/an/hab	Tonnes collectées en 2013	Evolution	Kg/an/hab	2013	Evolution
67	+ 9,8 %	46	33	- 5,8 %	23	14 %	+ 58 %
109	+ 10,3 %	27	188	+ 5 %	47	13,2 %	- 28,5 %
300	- 16,7 %	24	339	- 0,5 %	28	15,5 %	+ 22 %
631	+ 10,9 %	37	907	- 9,7 %	46	15,4 %	+ 28,3 %
2 114	+ 3,6 %	25	5 095	+ 2 %	61	10,9 %	- 45 %
784	- 1,5 %	31	931	- 9,9 %	18	21,5 %	+ 28,3 %
612	- 4 %	47	625	+ 0,3 %	48	10,4 %	+ 55,7 %
191	+ 4,7 %	72	144	- 12,6 %	54	12,2 %	- 1,5 %
12	- 6,2 %	88	/	/	/	/	/
11	- 30,6 %	44	/	/	/	/	/
538	- 3,8 %	27	874	+ 4 %	44	13,5 %	- 15,7 %
25	- 4,2 %	24	42	+ 16 %	41	6,3 %	- 27,1 %
86	- 12,6 %	32	64	- 13,5 %	24	13,1 %	+ 9,8 %
1384	+ 3 %	37	1 575	- 9,5 %	42	11,3 %	- 22 %
6 864	+ 0,9 %	31	10 230	- 7,5 %	46	15 %	

Un bilan positif.

Le projet départemental de communication et de sensibilisation, « Piles 65 », qui avait pour objectif de réduire la présence de substances dangereuses dans les ordures ménagères, s'est terminé le 18 mai dernier par l'organisation d'un Eco Concert. Cette action finale menée par le SMTD 65 a permis de récupérer un certain nombre de piles et les accumulateurs encore stockés chez les ménages et de sensibiliser le grand public. Stand d'information, animations et concerts ont été organisés sur une journée entière au centre-ville de Tarbes et notamment Halles Marcadieu. Les ambassadeurs du tri du département ont participé à l'organisation et n'ont pas manqué de rappeler à la population les enjeux de la collecte et du recyclage des piles et accumulateurs.

En amont, ils ont mené durant presque un an plusieurs actions auprès de différents publics. Leur objectif : sensibiliser et récupérer un maximum de piles et accumulateurs usagés. Pour cela, ils se sont déplacés sur leur territoire respectif pour aller à la rencontre des administrés. 2000 personnes se sont vues sensibilisées et dotées de petites boîtes en carton leur permettant de stocker leurs piles en attendant de les déposer en déchèterie, grandes surfaces... 300 publics relais (maries, associations, commerçants...) également été sensibilisés. Certains d'entre eux se sont portés volontaire pour installer dans leurs locaux un point de collecte.

Le réseau des ambassadeurs du tri s'est réuni en tout début de projet pour créer une animation relative aux piles et ont fixé les modalités d'un concours scolaire ayant pour but d'agrémenter l'animation et bien sûr récupérer un maximum de piles. 3700 enfants ont reçu l'animation et ont participé au concours. Environ 29 tonnes de piles et accumulateurs ont été collectés soit 7.7 kg/enfants. Un tonnage impressionnant ! En effet, sur la période 2008/2011, 53 tonnes de piles et accumulateurs ont été collectés sur l'ensemble des déchèteries du département ce qui représente environ 1/3 du tonnage global collecté.





1

Le chemin de visite du centre de tri des emballages

Le SMTD 65 s'attache à communiquer auprès du grand public sur la prévention et la réduction de déchets, pour en diminuer le volume réceptionné et la nocivité.

Dans cette optique, le SMTD 65 a ouvert au public le complexe de Capvern dans l'objectif de permettre aux visiteurs de mieux comprendre l'ensemble de la thématique des déchets : ses différents acteurs, ses problématiques, ses débouchés.



2

Le but du parcours pédagogique de Capvern est de rendre très claire la chaîne du recyclage dont le centre de tri est un des maillons forts entre le tri domestique et les achats de nouveaux produits au supermarché. Il s'agit de replacer le geste du consommateur citoyen dans l'univers technique du centre de tri de façon à ce que le tri soit effectué le plus efficacement possible. Le public ayant compris par quels processus passent ses déchets triés sera plus à même d'effectuer un tri de qualité et de comprendre l'intérêt de réduire le volume de sa poubelle.



2

La visite commence au 1er étage, mais se passe aux trois niveaux du bâtiment, dans le centre de tri ainsi qu'à l'extérieur. Elle se compose de séquences thématiques au cours desquelles les vecteurs de médiation utilisés varient afin de renouveler l'intérêt de la visite. L'ensemble de la visite est très dynamique, les séquences n'excèdent pas 20 minutes.

Le principe de visite est bien entendu adaptable à l'infini, par les ambassadeurs du tri, en fonction du public : motivations de visite, âge, compétences préexistantes, temps dont les visiteurs disposent sont autant de facteurs, pris en compte pour adapter la visite.



3

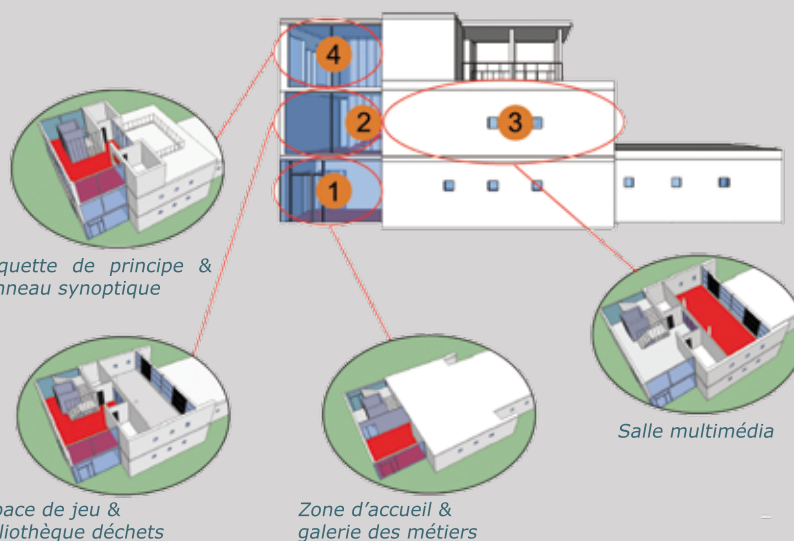
La durée de la visite est de deux heures et cinq minutes. Cela permet aux groupes scolaires de faire l'aller et retour en une demi-journée.



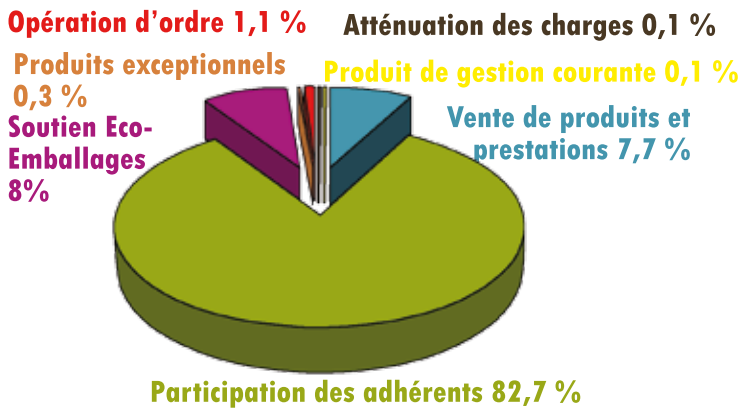
4



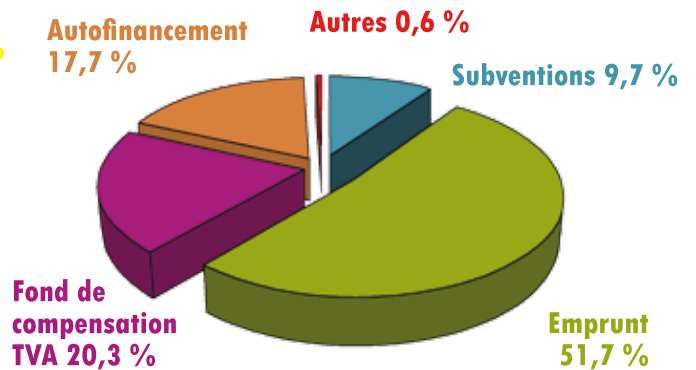
4



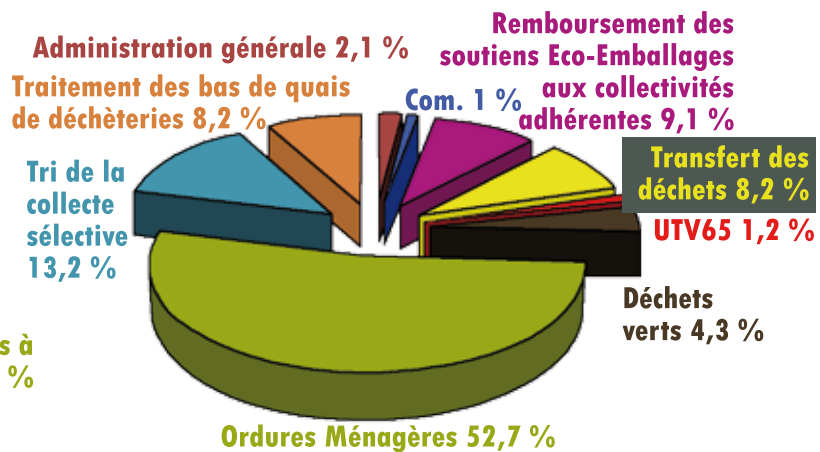
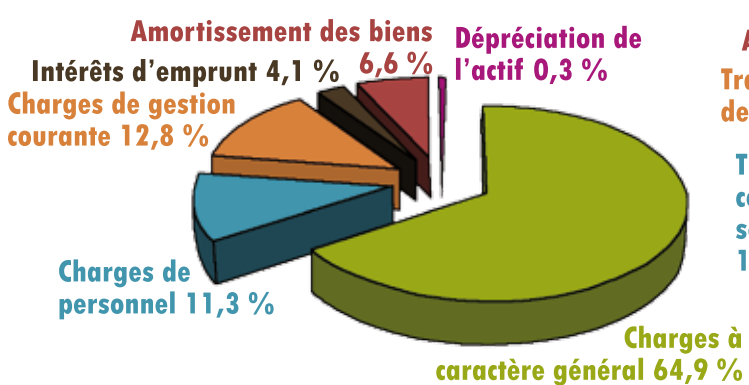
Recettes de fonctionnement : 17 679 000 €



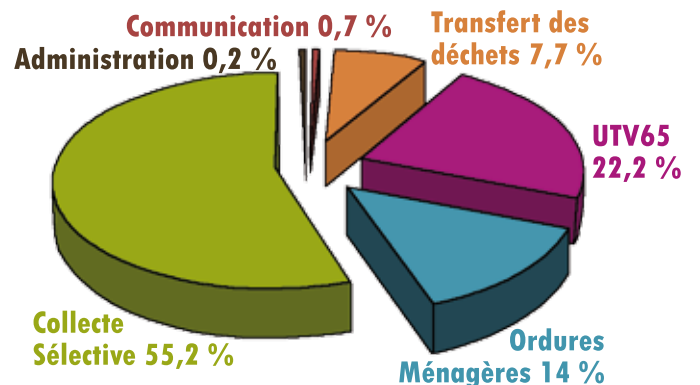
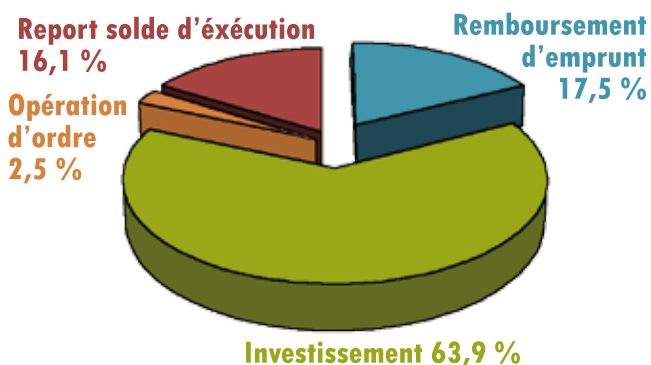
Recettes d'investissement : 8 538 000 €

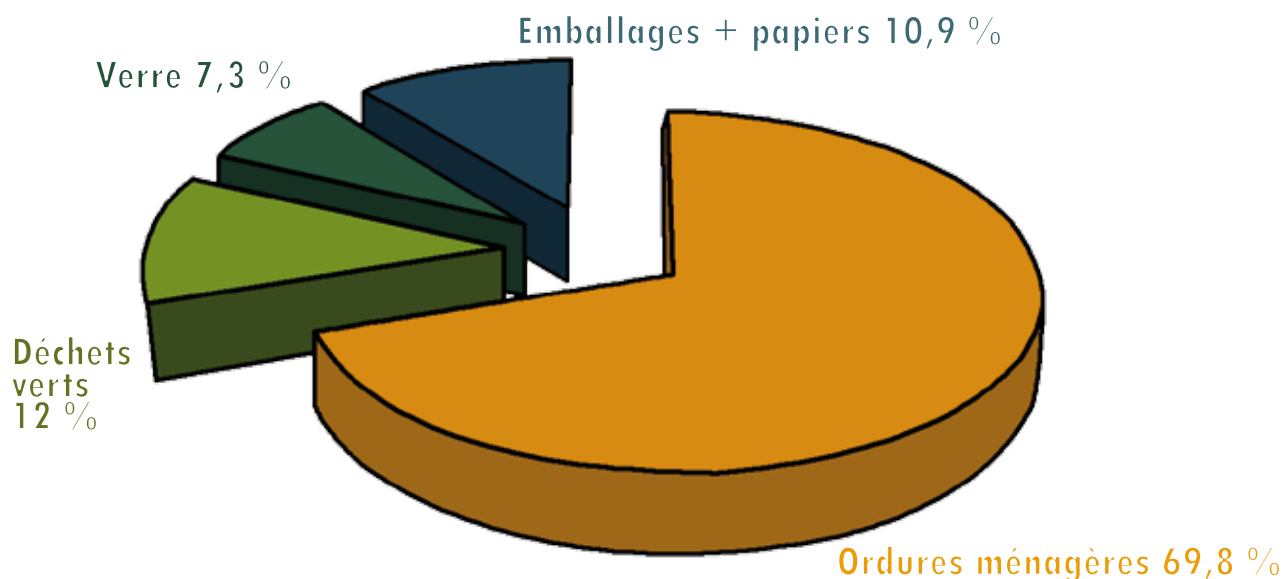


Dépenses de fonctionnement : 17 189 548 €



Dépenses d'investissement : 7 900 613 €





11 334 Tonnes de déchets verts collectées, soit 51 kilos /an/habitant

- 32,5 %
de déchets
verts par
rapport à
2012



6 864 Tonnes de verre collectées, soit 31 kilos /an/habitant
- 7,5 %
de verre
par rapport
à 2012



10 230 Tonnes d'emballages recyclables collectées, soit 46 kilos /an/habitant
- 7,5 %
d'emballages
par rapport
à 2012

65 731 Tonnes d'ordures ménagères collectées, soit 297 kilos /an/habitant
- 3,2 % d'ordures ménagères
par rapport à 2012



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées
30, avenue Saint-Exupéry - 65000 TARBES
Tél. : 05 62 38 44 90 - Fax. : 05 62 38 16 91
Mél. : smt65@smt65.fr

